

BEA-TT

Monsieur Jean-Damien PONCET
Directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents
de transport terrestre
Grande Arche - Paroi Sud
92055 LA DEFENSE CEDEX

Amiens, le 2 décembre 2024

Réf. : C-SQ-2024-10-60

*Objet : Rapport d'enquête technique sur le heurt de deux piétons par un train à une traversée de voies
survenu le 14 novembre 2022 en gare de Donchery (Ardennes)*

Affaire suivie par : Stephen QUÉVA

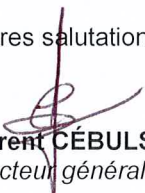
Monsieur le Directeur,

Par courrier du 8 août 2024, vous m'avez transmis le rapport d'enquête technique sur le heurt de deux piétons par un train à une traversée de voies survenu le 14 novembre 2022 en gare de Donchery (Ardennes). Ce rapport formule une recommandation à l'attention de l'EPSF.

La recommandation R4 est formulée ainsi : « Solliciter, auprès de SNCF Réseau et de SNCF Gares & Connexions, une présentation de la consistance du projet de TVP de nouvelle génération objet de la recommandation R3, ainsi qu'un avant-projet de « note de détermination de la nature de la modification » qui évalue la modification engendrée par ce projet (ceci, même si un dossier de présentation du projet en vue d'une autorisation n'était pas nécessaire). »

En réponse à cette recommandation, l'EPSF s'engage à formuler auprès de SNCF Réseau une demande de présentation de la consistance du projet de TVP de nouvelle génération ainsi qu'un avant-projet de « note de détermination de la nature de la modification » qui évalue la modification engendrée par ce projet au cours du premier trimestre 2025.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.


Laurent CÉBULSKI
Directeur général